

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 01570

Numéro SIREN : 419 542 352

Nom ou dénomination : DELTA FINANCES ET EXPERTISES

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2023 sous le numéro de dépôt 5452

In Extenso

In Extenso Provence

Arteparc de Bachasson Bât D
Rue de la Carrière de Bachasson
13590 Meyreuil

Tél. : +33 (0)4 42 95 87 00
Fax : +33 (0)4 42 95 19 79
www.inextenso.fr

DELTA FINANCES ET EXPERTISES

Société à responsabilité limitée

Parc d'Ariane, Bâtiment E2
11, Boulevard de la Grande Thumine
13090 Aix en Provence

**Rapport du commissaire à la transformation et
du commissaire aux comptes sur la
transformation de la société DELTA FINANCES
EXPERTISES, société à responsabilité limitée,
en société par actions simplifiée**

DELTA FINANCES ET EXPERTISES

Société à responsabilité limitée

Parc d'Ariane, Bâtiment E2
11, Boulevard de la Grande Thumine
13090 Aix en Provence

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société DELTA FINANCES EXPERTISES, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 20 avril 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

In Extenso

- Le bilan de la société en date du 31 décembre 2022 dont le total s'élève à 4.819.792 € fait apparaître des capitaux propres positifs, d'un montant de 4.550.658 € pour un capital social de 1.500.720 €, y compris un résultat déficitaire de 37.825 € au titre de l'exercice clos à cette même date ;
- L'actif immobilisé total s'élève à 3.569.259 € et correspond principalement à divers titres de participations dont le montant s'élève à 3.296.040 €. Les autres immobilisations sont essentiellement composées de frais d'établissement pour 132.846 € et d'immobilisations corporelles pour 96.762 € ;
- Les créances clients s'élèvent à 57.852 € et les autres créances à 715.101 €, ces dernières étant notamment composées de comptes courants à hauteur de 706.784 € ;
- La trésorerie disponible s'élève à 375.994 € à la clôture ;
- Les charges constatées d'avance s'élèvent à 101.586 € ;
- Les dettes financières d'un montant de 245.556 € sont constituées de deux comptes courants ;
- Le reste des éléments du passif représente des éléments moins significatifs au regards des capitaux propres de la société ;
- Au cours de l'exercice, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 319.402 €, relativement stable par rapport à l'exercice précédent ;
- Après déduction des charges d'exploitation de la période qui s'élèvent à 352.712 € et d'un résultat financier négatif de 7.201 €, la perte de l'exercice s'élève à 37.825 €.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

In Extenso

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Meyreuil, le 9 mai 2023

Le commissaire à la transformation

IN EXTENSO PROVENCE



Frédéric MAZEL